
BARCELONE – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et GAC
Mardi 23 octobre 2018 – 15h15 à 16h15 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

MANAL ISMAIL : S'il vous plaît, veuillez prendre place. Nous allons commencer dans quelques minutes.

Merci à tous. Bienvenue aux membres du Conseil d'Administration, merci d'être ici aujourd'hui, d'avoir le temps de se réunir avec nous lors de chaque réunion de l'ICANN.

Nous avons quelques questions sur l'écran. Nous les avons distribuées par courriel également. Nous avons donc passé en revue les questions une par une.

Je vais donner la parole aux collègues qui souhaiteraient aborder certains points en particulier. Je peux commencer peut-être par la deuxième question jusqu'à ce que la Suisse soit dans la salle. La Colombie, est-ce que vous voulez prendre la parole pour aborder la question de .amazon ? Merci beaucoup. Allez-y.

COLOMBIE : Merci beaucoup madame la présidente. La délégation de la Colombie souhaite remercier le Conseil d'Administration de nous donner l'opportunité de faire un point par rapport à la candidature de .amazon face à laquelle les huit pays qui constituent l'organisation du

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

traité de coopération amazonienne, OTCA, nous avons dit dès le début que nous refusons toute prétention à ce nom géographique des états qui font partie de l'OTCA sans le consentement des pays amazoniens à un tiers.

La position unanime des ces pays de l'OTCA a été exprimé par deux déclarations des ministres des Affaires étrangères, la première le 3 mai 2013 et la deuxième le 1^{er} décembre 2017. Ces déclarations ont été récemment réitérées dans le document qui a résulté de la réunion extraordinaire du conseil de coopération amazonienne, qui s'est réuni au Brésil le 27 août 2018, qui a été envoyée aux autorités de l'ICANN.

Dans cette déclaration, nous avons réaffirmé que le toponyme Amazone fait référence à une région géographique qui représente un patrimoine des pays qui constituent cette région. La délégation du TLD .amazon nécessite un consentement préalable de la part des pays amazoniens. Ces pays amazoniens ont le droit de bénéficier de la gouvernance de ce TLD et ces pays se tiennent prêts à dialoguer avec les dirigeants de l'ICANN à une date à définir dans l'avis du Brésil.

Nous souhaiterions vous informer également que outre ces démarches que nous avons réalisées avec le Brésil, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie, le Venezuela et le Surinam, le 12 octobre 2018, le ministres des Affaires étrangères et les ministres des Technologies, de l'information et de la communication au nom du gouvernement de la Colombie ont envoyé une note au président directeur exécutif de l'ICANN et au président du Conseil d'Administration de l'ICANN où ils réitèrent la préoccupation de la Colombie sur le besoin de protéger les

intérêts culturels, économiques, sociaux et environnementaux d'une zone très sensible pour le monde entier face à ce processus de délégation du domaine .amazon et d'autre part, la nécessité de préserver une approche multipartite dans la prise de décision. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup, la Colombie.

La Suisse, est-ce que vous êtes prêt à aborder le premier point qui est affiché sur l'écran ?

SUISSE :

Oui. Jorge Cancio. Je m'excuse de mon retard.

Je voulais tout juste dire que la GNSO, après avoir recréé le groupe de travail sur les recommandations liées à la protection de la Croix-Rouge et des sociétés de la Croix-Rouge, a adopté des recommandations qui ont été soutenues par consensus complet de ce groupe de travail recréé. Le groupe de l'ICRC n'est pas présent aujourd'hui mais a participé à ce groupe et nous sommes assez satisfaits du résultat de ces recommandations adoptées par le conseil de la GNSO. Et nous voulions vous parler de ceci comme un bon exemple de coopération entre les différentes unités constitutives de l'ICANN car ce résultat a été soumis à la considération du Conseil d'Administration. Nous vous invitons donc à analyser cette recommandation de la GNSO pour adoption dans les meilleurs délais. Voilà le message que je voulais vous transmettre. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL : Merci la Suisse.

Ensuite, Göran. Pardon, Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN : Je voulais ajouter...

MANAL ISMAIL : Excusez-moi, c'est Chris Disspain pour la transcription.

CHRIS DISSPAIN : Je voulais dire également que nous avons une résolution par rapport à un .halal, .persiangulf et ces résolutions ont été publiées il y a quelques semaines et cela rejoint les discussions par rapport à l'avis du GAC. Je voulais vous signaler cela. Et .islam, excusez-moi.

MANAL ISMAIL : Émirats arabes unis et Palestine s'il vous plaît.

ÉMIRATS ARABES UNIS : En ce qui concerne les candidatures de .persiangulf, .halal et .islam, je tiens à profiter de cette opportunité pour remercier les efforts et l'engagement de l'ICANN et du Conseil d'Administration de l'ICANN pour arriver à des résolutions sur des dossiers de longue date et des candidatures qui ont été présentées il y a très longtemps. C'est une question très sensible pour nous et très complexe. Nous apprécions

donc les efforts qui ont été faits par le Conseil d'Administration pour trouver une solution et nous saluons très certainement les décisions qui ont été prises. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci.

La Palestine s'il vous plaît.

PALESTINE : Merci. Pour ce qui est des codes à deux caractères à second...

MANAL ISMAIL : Excusez-moi. Nous ne sommes pas encore à ce point de l'ordre du jour. Peut-être que vous pouvez attendre et faire votre commentaire quand on arrivera à traiter la question des noms à deux caractères ?
Merci.

Je vais passer donc au point suivant, les codes à deux caractères et le suivi de notre dialogue par rapport aux codes à deux caractères. Le Brésil, je croyais que vous vouliez parler par rapport à ceci ?

BRÉSIL : Merci beaucoup. Thiago au micro.

Je voulais avoir une confirmation par rapport à ce que Chris Disspain a proposé par rapport au document qui leur a été remis et par rapport

aux discussions que nous avons eues. Chris, pourriez-vous clarifier quelles seront les prochaines étapes par rapport à cette question ?

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup de la discussion que nous avons eue samedi. Nous en avons bien pris note. Nous veillons à l'intégrité de ce processus et nous allons donner une réponse complète pour clarifier le processus et les différentes étapes.

Comme vous le savez, nous sommes tout à fait engagés à améliorer l'efficacité du Conseil d'Administration comme cela a été reflété par le travail que nous avons mené ensemble pour essayer d'améliorer les interactions entre le Conseil d'Administration et le GAC. Ce groupe que nous avons créé est consacré à suivre les débats que nous avons eus. Ensuite, nous nous sommes consacrés à essayer de trouver un outil pour suivre ces discussions.

Voilà l'information qui est disponible. Nous allons donc vous tenir au courant de tout ce qui sera fait. Et il y aura sur le site web une fonctionnalité qui pourra tenir au courant ou contacter les représentants lorsque des informations sont disponibles. Cette fonctionnalité devrait être disponible à la fin de l'année 2018 et à ce moment-là, vous pourrez nous envoyer des réponses écrites. Je vous tiendrai au courant par rapport au moment où cette fonctionnalité sera disponible.

Nous voulons être clairs et je pense que ce type d'outil va nous aider à rendre les choses plus claires.

MANAL ISMAIL : Merci Maarten. Thiago, est-ce que vous voulez dire quelque chose ?

THIAGO JARDIM : Merci Maarten pour cette explication. Et si j'ai bien compris ce que vous avez dit, le GAC devrait attendre une réaction complète, une explication complète par rapport aux points que nous avons soulevés dans le document que nous avons partagé avec vous et les discussions que nous avons eues.

J'ai une autre question si vous me permettez. Que se passera-t-il après, une fois qu'on aura votre réponse par écrit ? À quoi vous vous attendez côté Conseil d'Administration ?

MAARTEN BOTTERMAN : Nous voulons faire en sorte que le processus soit le plus clair possible et c'est pour cela que nous pensons qu'il est utile de vous donner une réponse complète.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Maarten. L'Iran ?

IRAN : Merci beaucoup, merci Maarten. Je n'ai pas trop compris quand vous avez parlé des commentaires de l'Iran. Notre demande était la suivante. Au moins au niveau du GAC, nous nous attendons à ce que le PDG de l'ICANN ou bien la personne que celui-ci désignera comme son

représentant s'engage dans discussions avec nous concernant les problématiques ou les problèmes que nous avons exprimés concernant l'utilisation des codes à deux caractères ou la délégation des codes à deux caractères au second niveau, comprenne nos difficultés et nos problèmes dans certains domaines.

Nous ne sommes pas d'accord pour que des délégations soient faites sans une réponse spécifique ou réaction spécifique de notre part. Pendant cette discussion, nous avons clarifié quelles étaient les difficultés du point de vue culturel, religieux, du point de vue de l'identité, des convictions. Et nous avons essayé de bien expliquer quelle est la situation. Nous espérons que pour l'ICANN64, cette discussion sera tenue de manière appropriée pour pouvoir poursuivre cette discussion de manière pratique et voir bien comprendre quels sont nos problèmes et nos difficultés.

Merci des informations que vous avez envoyées mais ce débat avec nous est encore nécessaire. Je ne parle pas au nom des membres du GAC – cela, c'est à travers les communiqué – c'est ma position personnelle. Mais ce débat est nécessaire avec le PDG ou avec une personne que celui-ci désignera. Cette discussion très probablement devra être en face-à-face. Merci.

MANAL ISMAIL :

Göran.

GÖRAN MARBY : Merci beaucoup. Si vous voulez en discuter avec moi, j'ai toujours été disponible pour en parler à chaque réunion de l'ICANN. Sinon entre les réunions, vous pouvez parler avec mes représentants. Je crois il y a deux jours, nous en avons parlé, nous avons parlé de cette question. J'espère qu'on passera encore plus de temps à parler de ceci pour essayer de trouver une solution.

MANAL ISMAIL : Merci.

J'ai la Palestine. L'Iran, vous voulez prendre la parole encore ?

IRAN : Je voulais faire une précision. Les discussions doivent être engagées avec le GAC et non avec moi-même. Vous avez dit il y a deux ans... Ce n'est pas avec moi qu'il faut parler mais avec tout le GAC. Merci.

MANAL ISMAIL : La Palestine s'il vous plaît.

PALESTINE : Merci beaucoup. Tout d'abord, j'aimerais remercier les membres du Conseil d'Administration d'être ici présents. Et j'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit il y a un certain temps par rapport à l'existence de tous les participants et par rapport au modèle multipartite. Tout le monde ici est d'accord pour dire que le modèle multipartite est extrêmement utile, mais je vois qu'il y a différents points de vue par rapport à la

définition de ce terme multipartite ; est-ce que ce concept est appliqué dans la réalité comme il le faudrait.

Pour ce qu'est des noms de domaine à deux caractères, ce type de noms peut être confus pour les utilisateurs. Notre pays refuse cette question parce qu'elle est liée aux codes à deux caractères. Hier, on a bien insisté sur le fait qu'il n'y a pas de loi qui stipule que les pays doivent s'approprier ces codes à deux lettres. Mais de l'autre côté, l'autre point de vue, c'est que codes à deux lettres ne doivent pas être utilisés par des tiers qui ne soient pas des pays.

THIAGO JARDIM :

Merci beaucoup Manal. Pour être sûr que nous sommes tous d'accord, pour ce qui est des codes à deux caractères, nous attendons de la part des membres du Conseil d'Administration un document écrit avec les réactions par rapport au document que nous avons partagé avec eux. Et nous attendons qu'il y ait des actions de suivi par rapport à la réaction du GAC. Ces échanges qui devront avoir lieu devront faire partie de la conversation qui aura lieu dans le cadre des actions mises en place par le Conseil d'Administration pour suivre l'avis du GAC par rapport à ce domaine. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Thiago.

Je crois que nous pouvons passer au point suivant. Nous allons aborder maintenant la question des OIG et des OING. Je crois que l'OCDE voudrait aborder la question.

JOHN PIZARRO : Merci. Comme vous le savez, le groupe de travail pour le PDP sur l'accès des OIG et OING aux mécanismes des droits curatifs s'est réuni l'été dernier et a présenté un rapport qui entre en conflit avec l'avis du GAC. Alors il n'est toujours pas clair si le conseil de la GNSO approuvera ce rapport final ou pas. Je crois que ce rapport sera voté demain. Nous voudrions que le Conseil d'Administration nous dise s'il y a des possibilités de trouver une solution à cette question qui est en attente depuis longtemps. Je veux vous rappeler le résultat positif qu'éventuellement a surgi par rapport aux problèmes avec la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge.

Je voudrais savoir si le Conseil d'Administration pourrait faciliter quelque chose et je voudrais savoir aussi si le GAC et les membres individuels et les observateurs du GAC ont essayé de se mettre d'accord avec la GNSO, mais on n'a pas eu beaucoup de succès. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci l'OCDE. Chris ?

CHRIS DISSPAIN : Merci Manal. Merci pour la question. Je vais lire certaines notes pour ne rien oublier.

Comme vous l'avez dit, on attend que le conseil de la GNSO prenne une décision. On ne va pas parler avant la décision. Nous savons que la décision sera prise ici à Barcelone. Nous encourageons le conseil de

la GNSO à considérer soigneusement tous les facteurs, y compris les incohérences entre l'avis du GAC et les recommandations de politiques de la GNSO ainsi que d'autres questions. On va faire tous les efforts pour qu'il existe un équilibre entre ce que les OIG et le GAC ont manifesté quant aux préoccupations de politiques publiques et le besoin de garantir tout ce qui a trait aux résolutions équitables pour les titulaires de noms de domaine. Nous encourageons la réunion avec la GNSO pour continuer à aborder la question.

Les statuts de l'ICANN contiennent des dispositions qui établissent quelles sont les démarches à suivre lorsqu'il y a un désaccord entre l'avis du GAC et les recommandations du PDP de la GNSO. Nous trouvons que ce n'est pas notre rôle d'intervenir directement mais nous voulons aider à la facilitation d'une résolution équilibrée comme le demande la communauté.

Nous savons qu'il y a des groupes qui sont frustrés du temps que toute cette démarche a pris. Par exemple, la protection des acronymes des OIG dans les enregistrements au second niveau. Il est donc important que les processus communautaires permettent de continuer d'aller vers l'avant et le Conseil d'Administration espère recevoir un rapport mis à jour du conseil de la GNSO pour ce qui est des droits curatifs.

On continue à penser qu'il est approprié pour le Conseil d'Administration d'essayer d'éviter ces questions ainsi que de vérifier quels sont les aspects quant aux mécanismes pour la protection des droits curatifs ayant trait aux acronymes des OIG. Nous espérons que l'on trouvera une solution prochainement.

MANAL ISMAIL :

Nous voulons vous dire que samedi, on a parlé de la question, on a envoyé une lettre à la GNSO dimanche. Dimanche-même, on s'est réuni avec la GNSO et ils ont reconnu avoir reçu la lettre. On en a reparlé et ils ont dit que les inquiétudes formulées étaient plus concrètes que celles qui étaient mentionnées dans la lettre.

Nous venons de recevoir un courriel. Nous avons demandé plus de précisions. Ils ont accusé réception de ce courriel.

Vous avez d'autres commentaires à faire ? Nous pouvons donc passer à la diapositive suivante. La question suivante. Quel est le processus et quel est le délai pour le développement d'un modèle d'accès unifié ? C'est une question facile.

GÖRAN MARBY :

Merci de me permettre de parler du RGPD. Je vais revenir un peu en arrière et reparler de la mécanique. Nous, on a le modèle calzone qui nous a amené à créer une spécification temporaire, ce qui veut dire collecter l'information. Toutes ces informations sont dédiées à stocker cette information que la loi divise en publique et non publique. Alors on attend le PDP pour voir le résultat. Il y a beaucoup de discussions et je dirais qu'il ne s'agit plus d'un modèle calzone. Ceci ne trouve une solution que pour la moitié de la question.

Dans la spécification temporaire, on cite la loi et la loi dit que le responsable des données prend la décision sur l'accès. Ce que nous essayons de faire maintenant, c'est trouver une solution dans laquelle

l'ICANN puisse diminuer les obligations juridiques pour les parties contractantes de sorte à créer un modèle d'accès unifié au lieu de le faire comme aujourd'hui où les parties contractantes prennent la décision. J'espère avoir répondu à la question.

MANAL ISMAIL : Merci Göran. Pour la transcription, l'orateur précédent était Göran. Des commentaires ? Kavouss ?

IRAN : Oui, je crois qu'il manque encore des précisions sur ce que l'on appelle modèle d'accès unifié. On en a débattu précédemment avec d'autres entités et unités constitutives de l'ICANN. On se demande quand est-ce que cela aura lieu parce que dans la charte du EPDP cela est mentionné comme un troisième élément. Dès que le rapport initial sera présenté par l'équipe responsable du EPDP, et bien ce n'est toujours pas clair si cela va se passer lorsque le rapport est ouvert aux commentaires publics si nous en tant qu'équipe nous devons faire quelque chose, si cela sera prêt à être considéré par les parties intéressées ou peut-être pourrait-on le faire après cette période d'un an dont dispose l'équipe responsable du EPDP. Parce qu'en ce moment, la spécification temporaire deviendra définitive. On se demande si c'est la même équipe qui va le faire, si c'est une nouvelle équipe qui va le faire avec un nouveau PDP ; rien n'est clair.

Hier, Göran a dit qu'il y a certains accords informels des groupes d'étude ou quelque chose du genre. Et à vrai dire, pour moi, c'est

difficile de parler du modèle d'accès comme informel. Je crois que c'est un élément essentiel. Ce n'est pas informel, c'est plus que formel par contre. Mais voilà, c'est la situation.

Il y a encore différentes positions ou points de vue entre les membres du EPDP et entre différentes unités constitutives mais la position du GAC est assez claire. Et il y a certaines organisations constitutives, des comités consultatifs ou organisations de soutien qui reconnaissent le besoin pour que ceci soit disponible mais en temps voulu. On ne peut pas avoir une spécification temporaire qui devienne définitive sans avoir un modèle.

Quant à la définition, on ne sait pas comment l'appeler parce qu'il y en a qui disent que le nom n'est pas important mais plutôt la fonction. Et moi, je ne sais pas non plus. Je ne sais pas s'il faut parler de modèle d'accès unifié, accès harmonisé, unifié, fiable. Ce n'est vraiment pas clair. Et nous espérons recevoir certaines précisions avant de continuer à travailler parce qu'il y a des préoccupations à cet égard. Je crois que la plupart des membres du GAC sentent le besoin d'avoir ce modèle, qu'il soit disponible en temps opportun. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Kavouss.

GÖRAN MARBY :

Merci de me donner l'occasion d'expliquer davantage la question. La communauté va décider s'il y aura un modèle d'accès unifié ou pas. Le problème d'aujourd'hui parle du rôle des responsables des données

des parties contractantes. Et ces responsables doivent protéger ces données.

Cela veut dire pour nous, pour la communauté et pour le GAC qui doit participer à la discussion sur la manière de créer un modèle d'accès unifié, premièrement, il faut savoir si on a la possibilité parce que selon l'interprétation de la loi que l'on a aujourd'hui de l'avis reçu des autorités de l'application de la loi et de la protection des données, ce sont les parties contractantes qui ont la responsabilité juridique. Alors on parle de solutions techniques qui peuvent diminuer ou pas la responsabilité des parties contractantes. Et nous le GAC et nous tous, nous devons définir ce que l'on appelle le processus d'accès unifié. Ce sont deux types de questions.

Bien entendu, on peut avoir un modèle d'accès unifié et il doit respecter la loi parce que la loi est claire et établit les responsabilités des responsables des données.

MANAL ISMAIL :

Merci Göran.

Nous allons passer maintenant à la question suivante. Le Conseil d'Administration peut nous donner des informations actualisées sur les conséquences attendues du cas des services de domaine IPAG contre l'ICANN.

GÖRAN MARBY : John Jeffrey se trouve dans la salle ? John, s'il vous plaît, je vais vous demander de nous aider à répondre à cette question.

JOHN JEFFREY : Merci Göran. Comme vous le savez, il y a eu une action qui a été présentée auprès des tribunaux allemands pour un processus d'appel parce qu'il y avait eu une mesure d'injonction et un des bureaux d'enregistrement avait décidé de ne pas publier des détails sur le WHOIS. Et les tribunaux allemands devaient décider si le règlement général de la protection des données était applicable à cette question, en particulier conformément à la spécification temporaire, si c'était légal de demander aux bureaux d'enregistrement de collecter et de publier ces informations.

Les tribunaux allemands ont donné une réponse technique et à ce jour, nous considérons la prochaine démarche à suivre pour voir quelle serait la prochaine action que l'on pourrait prendre. Et là, les tribunaux vont considérer encore une fois si le cas sera considéré ou pas.

GÖRAN MARBY : John Crain est là ? Pas John Jeffrey mais John Crain.

JOHN JEFFREY : Je m'appelle John Jeffrey, conseiller général de l'ICANN.

CHRIS DISSPAIN : Et quel est votre nom pour l'enregistrement ?

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Brian.

MANAL ISMAIL : Merci Göran et John. J'espère que votre question aura été répondue, l'Indonésie.

GÖRAN MARBY : Je veux m'excuser avec les transpositeurs et aux membres du GAC de mon très mauvais sens de l'humeur.

CHRIS DISSPAIN : Et je peux ajouter que le Conseil d'Administration est d'accord avec tout cela.

MANAL ISMAIL : L'Indonésie, je ne sais pas si vous voulez poser d'autres questions ?

INDONÉSIE : J'ai une autre question. Je m'excuse de ma connaissance limitée sur le système judiciaire parce que je ne suis pas avocat. Mais dès que le tribunal allemand aura pris une décision, ce sera pareil pour toutes les décisions dans les pays européens, je ne sais pas s'il y a une cour européenne. Alors ce tribunal dira que ce qui a été décidé pour cette société est applicable à d'autres. C'est la même chose que pour le cas

de Google. Quel sera l'impact de la décision prise par ce tribunal allemand? Parce que nous par exemple en Indonésie, on a une législation différente.

MANAL ISMAIL :

Merci l'Indonésie. Je crois que John va répondre.

JOHN JEFFREY :

Si j'ai bien compris la question, ce serait quel est l'effet de la décision du tribunal allemand sur la question qui a trait au RGPD et ce que nous avons présenté au tribunal. Ceci en fait va dépendre du tribunal allemand parce que c'est eux qui vont déterminer, prendre une détermination. Ils pourraient établir un précédent ou avoir un impact sur l'interprétation de la loi dans le reste de l'Europe. Il est possible que la décision d'un tribunal allemand fasse l'objet d'un appel auprès du tribunal de justice européenne, notamment parce que la question affecte l'Europe dans son ensemble. Et dans ce cas, la décision du tribunal européen aura son effet en Europe. Mais entre les membres du GAC, on a un autre expert qui connaît bien plus que moi toutes ces questions.

MANAL ISMAIL :

Merci John. On peut continuer maintenant s'il vous plaît? OK.

La question suivante : existe-t-il un plan de contingence de la part de l'ICANN au cas où le processus accéléré d'élaboration de politiques ne

puisse pas arriver à un accord sur un modèle permanent pour remplacer la spécification temporaire ?

BECKY BURR :

Je vais répondre à cela. Bien sûr, nous suivons le progrès du EPDP de très près. Nous savons qu'ils ont fait beaucoup de progrès au cours des derniers jours. Et nous savons qu'un rapport sera publié prochainement après la réunion de Barcelone. Nous soutenons fermement ce EPDP ainsi que les facilitateurs qui ont permis que ce processus avance. Mais en ce moment, nous ne pouvons pas encore anticiper de problème pour arriver à un résultat. Bien entendu, nous suivons tout cela de très près.

MANAL ISMAIL :

Merci Becky. Kavouss s'il vous plaît.

IRAN :

La prochaine question pour Becky – excusez-moi. Notre inquiétude est de savoir ce qui pourrait se passer s'il n'y a pas de consensus complet. Il pourrait y avoir une grande majorité en faveur et une forte minorité contre. Que se passerait-il alors ? C'est une possibilité. Espérons qu'on aura au moins presque un consensus, mais cela dépend.

Comme vous le savez, le GAC fait partie de ce groupe avec trois membres. Mais si on va compter, dénombrer le nombre de personnes, il y a trois membres du GAC contre 26 personnes. Donc si nous ne sommes pas d'accord ou si nous sommes d'accord, notre position sera

considérée en minorité. Nous voudrions savoir que se passe-t-il si on n'arrive pas à dégager un consensus. Il est important de savoir ce qui sera fait avec les positions de la minorité.

BECKY BURR :

J'apprécie votre commentaire et je comprends tout à fait. J'ai bien pris note de ce que vous avez dit, mais il y a une seule manière d'élaborer une politique et c'est à travers les PDP tel qu'établi dans les statuts constitutifs. Nous devons tous nous impliquer dans ce processus, encourager tout le monde à participer à ce processus de bonne foi. Je crois que nous avons vu qu'il y a une attitude de bonne foi de la part des gens qui participent à ce processus. Vous avez vu la lettre de la chambre de parties contractantes par rapport au modèle d'accès unifié. Le Conseil ne peut pas substituer ou imposer sa vision au EPDP. Notre approche est celle de faire tout ce qui est à notre portée pour que l'EPDP puisse être mis en place et que le travail soit fait.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Becky. Vous pouvez vous identifier, la personne qui souhaite prendre la parole ?

COMMISSION EUROPÉENNE :

Merci beaucoup. Pearse O'Donohue, Commission européenne. Je fais partie de la délégation de l'ICANN63. Je voudrais intervenir par rapport à ce point. Les membres de l'Union européenne ont une position très claire. Nous reconnaissons les efforts qui sont faits par

l'ICANN et la communauté de parties prenantes mais nous insistons sur le fait qu'on a besoin d'accélérer le processus pour pouvoir mettre en place une solution dans les plus brefs délais, avant la date d'expiration de la spécification temporaire. Alors s'il est bien d'avoir un plan de secours, nous préférons qu'on se concentre sur le processus accéléré.

En outre, même si je n'ai pas commenté la discussion précédente, une des raisons pour lesquelles les membres de l'Union européenne saluent le fait que le Conseil d'Administration a déjà publié des suggestions ou recommandations préliminaires par rapport au modèle d'accès unifié – nous savons qu'après, il faut attendre la résolution, etc. – mais c'est parce que nous pensons que c'est un processus très important.

Et comme je l'ai dit hier, pour que l'on puisse parvenir ou préserver un internet ouvert, toutes les communautés – et je crois que l'ICANN doit être d'accord – nous devons trouver un équilibre entre la protection des données et l'ouverture d'internet. Merci beaucoup de tous les efforts qui sont faits.

Et j'ai une deuxième question. Mais je sais que Göran a un bon conseiller juridique parce que les réponses qui ont été données sont tout à fait justes.

MANAL ISMAIL :

Merci Commission européenne. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

S'il n'y en a pas, nous pouvons passer à la question finale, à savoir connaître la réaction du Conseil d'Administration par rapport à la réunion de haut niveau gouvernementale qui a eu lieu hier.

CHERINE CHALABY :

Le Conseil d'Administration considère que la réunion gouvernementale de haut niveau est une opportunité clé pour que l'ICANN et les gouvernements puissent échanger car ce dialogue n'est pas toujours possible dans les réunions ordinaires de l'ICANN. Nous saluons, donc, ce type de dialogue et nous espérons qu'elles seront mises en place dans les années à venir.

Le Conseil a été très satisfait de voir que la réunion abordait certaines des tendances qui ont été identifiées par le Conseil d'Administration et qui ont été présentées pendant la cérémonie d'ouverture.

La réunion d'hier représente un exemple du rôle que le GAC joue au sein de l'ICANN après la transition de l'IANA. C'est la première fois que les gouvernements ont été impliqués de manière active dans l'élaboration du plan stratégique de l'ICANN. Donc au nom du Conseil d'Administration, je tiens à exprimer la gratitude du Conseil d'Administration pour l'engagement des membres du GAC dans les questions relatives aux politiques publiques. Autrement, notre modèle ne pourrait pas fonctionner correctement. Merci beaucoup. Nous croyons que cette réunion gouvernementale de haut niveau est un élément essentiel dans nos processus. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL : Merci Cherine. Je veux remercier également le Conseil d'Administration pour leur participation, leur soutien à cette réunion gouvernementale de haut niveau. Un grand merci à l'organisation ICANN pour le grand soutien. Je ne vais pas citer les noms, c'est difficile de ne pas en oublier quelques uns, mais nous avons reçu un soutien excellent, non seulement au moment de l'évènement mais aussi pour la préparation de l'évènement. Et bien sûr, remercier le pays hôte pour sa générosité et le rôle qu'il a joué pour que l'on puisse préparer la réunion. Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Et d'ailleurs, les derniers chiffres que j'ai reçus, il y a eu 127 délégations qui ont assisté à la délégation. J'ai Göran et ensuite, la Palestine.

GÖRAN MARBY : Je vais faire un commentaire très court parce que c'est important pour moi personnellement. Malheureusement, l'un de mes plus respectés membres de mon équipe ne peut pas être là. Il a été très important pour cette réunion, Tarek Kamel. Je voulais dire que je suis très reconnaissant du travail qu'il a fait.

MANAL ISMAIL : Oui, tout à fait. Il a participé à la participation de cette réunion et même pendant la réunion, il a été en ligne avec nous. Nous remercions vraiment ses efforts.

La Palestine svp.

GÖRAN MARBY : C'était Göran Marby qui a parlé avant.

PALESTINE : Je souhaite remercier monsieur Cherine Chalaby pour votre réponse professionnelle. Merci à tous les membres du Conseil d'Administration qui ont démontré leur volonté d'essayer de comprendre la position des gouvernements, notamment en ce qui concerne les noms de domaine à deux caractères.

MANAL ISMAIL : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Eswatini s'il vous plaît.

ESWATINI : Merci beaucoup. C'est juste une question pour ce qui est du RGPD. Nous avons entendu hier que la Chine a fait une intervention pour dire que lorsqu'ils établissent leurs lois, ils vérifient les lois internationales ou ce que fait l'ICANN pour ne pas porter atteinte ou enfreindre ces lois ou les pratiques de l'ICANN. Pour ce qui est des membres du GAC de l'Union européenne, y a-t-il eu des interventions pour influencer l'élaboration du RGPD ?

Je dis ceci parce que comme vous le savez, madame la présidente, beaucoup de pays dans l'avenir vont préparer leurs propres lois. Et donc est-ce que l'ICANN va interdire certaines pratiques dans certains pays ? Voilà ma question. Comment cela va se passer ?

MANAL ISMAIL : Merci Eswatini.

GÖRAN MARBY : G-O-R-A-N. Merci. Je pense que la première partie de la question, vous devez l'adresser aux représentants de la Commission européenne. Mais pour ce qui est de l'autre question, nous ne sommes pas un gouvernement et nous devons respecter toutes les lois élaborées par les pays. Nous ne pouvons pas enfreindre ces lois dans nos activités par rapport au DNS.

Ceci dit, l'une des choses dont on a discuté en interne, c'est le fait de voir comment suivre ces processus législatifs. Nous sommes une organisation technique et non pas politique, alors comment nous impliquer dans l'élaboration de politiques qui puissent avoir un effet sur le système de noms de domaine ou certains aspects de notre activité et qui se retrouvent dans le cadre de notre mission.

Nous avons commencé à collecter des propositions qui, à notre avis, pourraient avoir un impact sur le travail de l'ICANN. Et vous pouvez trouver cela sur notre site web. C'est l'une des questions que nous nous sommes posés au sein du Conseil d'Administration. Moi et mon équipe, nous allons en parler aussi avec la communauté parce que c'est une question tout à fait juste.

Je répète, nous ne sommes pas une organisation politique. Nous n'avons pas de point de vue par rapport à la législation elle-même. C'est aux différents pays de créer leurs propres lois. Ce que nous

pouvons voir, c'est dans quelle mesure ces lois peuvent potentiellement affecter notre travail parce que finalement, cela peut affecter la possibilité de vos citoyens à se connecter à l'internet. C'est un choix, bien évidemment. Alors la question est très juste mais nous n'avons pas une réponse du point de vue législatif. C'est aux différents états de créer leurs propres lois.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Göran. La Commission européenne s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Pearse O'Donohue, Commission européenne. Je voulais répondre à la question qui a été posée. Le règlement européen concerne la protection de données à caractère personnel des individus dont les données sont traitées en Europe et ailleurs, ce qui inclut la collecte, la transmission de ces données. Alors la loi, contrairement à d'autres lois, n'est pas prévue pour d'autres territoires mais elle a certainement un effet extraterritorial.

Deuxièmement, pendant un certain nombre d'années avant le RGPD, les autorités de protection des données des états membres de l'Union européenne posaient des questions à l'ICANN par rapport au fonctionnement du WHOIS en lien avec nos lois anciennes. Et cette histoire a duré pendant plusieurs années. Mais je dois dire que l'Union européenne a introduit un règlement de haut niveau en ligne avec sa charte. Nous sommes très fiers d'avoir fait cela pour présenter l'intégrité et protéger les données à caractère personnel de nos

citoyens. Je pense que cela va motiver ou inspirer beaucoup d'autres pays.

Nous sommes à la disposition d'autres pays qui souhaitent nous contacter ou travailler avec nous pour ce qui est de la mise en œuvre de ce règlement ou de leurs propres lois. Ensuite, nous serons ravis d'expliquer, y compris au sein du EPDP, les besoins légitimes des parties concernées.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Commission Européenne. Je vois Göran, ensuite, je vais donner la parole au Rwanda.

GÖRAN MARBY : Sans féliciter l'Union européenne, je dois dire que cela a attiré l'attention de l'ICANN sur la question de la vie privée et je pense que le temps est venu d'en parler.

Deuxièmement, aucune autorité de protection de données en Europe n'a présenté de procès devant l'ICANN en matière de protection des données. Et la possibilité que ce soit fait, c'est quelque chose qu'on peut étudier.

MANAL ISMAIL : L'Uganda s'il vous plaît.

UGANDA :

Merci beaucoup madame la présidente. Pour ce qui est de la présentation que vous avez faite par rapport au processus de développement de politiques accéléré, nous voulons comprendre quelle est la signification de ce processus d'élaboration de politiques accéléré. Après avoir écouté les intervenants qui disent que les progrès sont lents, et aujourd'hui, nous avons eu un autre intervenant qui a parlé des ressources qui doivent être données à ce groupe et du matériel qui doit être donné à ce groupe pour qu'ils puissent faire des progrès, nous avons beaucoup de problèmes qui doivent être résolus par des politiques qui doivent être mises en place. Nous voulons comprendre quel est l'aspect accéléré de ce processus parce qu'il ne semble pas qu'il y ait de délai établi. Mais on n'a pas l'impression que ce soit quelque chose qui va être finalisé bientôt.

CHRIS DISSPAIN :

Merci pour cette question. Il y a un délai, une date butoir. Dans des circonstances normales, un processus d'élaboration des politiques commence sans qu'il y ait un délai de finalisation établi. Parfois, il peut y avoir un mais dans ce cas, on parle de processus accéléré parce qu'il doit être conclu en mai de l'année prochaine lorsque la spécification temporaire arrivera à expiration.

Il s'agit d'un processus accéléré parce que contrairement à d'autres processus, il y a un délai, une date limite. Mais il s'agit d'une tâche très ardue pour faire en sorte que la GNSO et l'autre partie concernée puisse finir ce processus dans les délais. Je suis liaison dans ce groupe EPDP et tout le monde dans ce groupe travaille beaucoup pour

essayer de le finaliser dans les plus brefs délais. Il y a donc cette date butoir qui correspond à l'expiration de la spécification temporaire.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup, Chris. Merci à tous les membres du Conseil d'Administration.

Nous devons conclure notre séance. Merci aux membres du Conseil d'Administration qui se trouvent dans la salle et ceux qui sont sur le podium avec nous. Pour nos collègues du GAC, ne quittez pas la salle, nous allons reprendre nos activités.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]